V1.3 du 01/01/2024

Programme de formation

Bilan et compte de résultat : comprendre leur construction

Lundi 4 mars 2024
De 9h à 17h30

7 heures

Présentiel à Picpus,
Paris 12ème

18 personnes maximum

Professionnels BIC

Adhérent :
Inclus
Autres publics :
240 € HT – 288 € TTC

Objectifs de la formation

- √ Savoir lire et interpréter un bilan et un compte de résultat
- √ Intégrer les mécanismes comptables fondamentaux, le vocabulaire financier et les écritures courantes

Pré-requis

Aucun

Programme

Savoir lire le bilan

- Le bilan, inventaire des éléments du patrimoine de l'entreprise
  - Biens
  - Créances
  - Dettes
- Logique financière du bilan en termes de ressources et d'emplois
- Liens entre le bilan et le compte de résultat
- Principaux postes du bilan

Comprendre le compte de résultat

- Le compte de résultat, film de l'activité d'une période en termes de produits et charges
- Mode d'enregistrement des opérations économiques
- Mécanismes de l'amortissement, des provisions et variations des stocks
- Les principaux postes du compte de résultat
- Signification des différents niveaux de résultat

Interpréter le langage comptable

- Débit/crédit
- Emplois/ressources

Découvrir les écritures courantes et leur organisation

- Achat, vente, banque

Accessibilité aux personnes en situation de handicap.
Afin de vérifier les possibilités d'accueil, merci de prendre contact avec Dimitri Boyer au 01.53.33.34.85

Intervenant

Christian LABIE
Expert-comptable, commissaire aux comptes

Méthodes pédagogiques

Alternance de théorie et d'exemples concrets, avec des cas pratiques et des exercices.
Un support est projeté lors de la formation. Un livret pédagogique est remis aux participant au début de la formation.

Modalités d'évaluation

Un test d'évaluation des acquis est réalisé à la fin de la formation.
Une attestation de présence est adressée au stagiaire à l'issue de la formation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.

Modalités et délais d'accès

Inscription via notre formulaire d'inscription sur le site : au minimum 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session.
En cas de prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le début de la session.